Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TÉLÉPHONE — N° 3.28 — TÉLÉPHONE

L'ŒUVRE MOTTISTE

M. Motte et sa majorité n'ont cessé de soutenir les écoles congréganistes contre l'école laïque

Il est bien clair que le discours injurieux prononcé lors de la visite des instituteurs le 14 juillet ; la réception officielle des sociétés catholiques de gymnastique à l'hôtel de ville ; la présence de la « Jeanne d'Arc » à la revue des sociétés subventionnées et l'odieuse campagne menée contre M. Bourbon par les mottistes ont dû dessiller les yeux de tous. Il n'en est pas moins bon d'empoigner tous les jésuites de la municipalité et de leur fourrer le nez dans le bulletin municipal.

C'est le meilleur moyen de prouver que, depuis M. Motte jusqu'à y compris M. Lebouq, les protégés des frocards de Froyennes et autres lieux se sont toujours montrés les protecteurs des moines et des moinesses, des frères à barbette et des sœurs à cornette.

Le 11 mars 1902 — à peine étaient-ils installés à la mairie — nos bons réactionnaires, expédiant à la hâte toutes questions intéressant la cité roubaisienne occupaient une séance entière à décider le maintien de dix congrégations religieuses, le maintien de la peste cléricale dans notre ville.

Il fallait entendre, ce jour-là, M. Motte s'écrier dans son ardeur à défendre calotins et calotines :

« Il y a des œuvres pour lesquelles on ne trouve pas, en dehors des religieux, d'autres personnes pour y faire face. »

Il fallait l'entendre aussi proclamer, en s'efforçant de ne pas rire, que toutes les religieuses correspondaient aux besoins de la population, surtout de la population ouvrière.

Pour bien comprendre la portée de ces phrases, il faut savoir quelles étaient les *congrégations, ce qu'elles comptaient faire* de l'autorisation.

Les « filles de l'enfant Jésus » ont pour objet de soigner les malades. La congrégation des « petites servantes de Marie Immaculée » et deux autres encore se trouvent dans le même cas.

Les cinq autres *congrégations* s'occupent d'enseignement.

« *Leur objet, disait M. le maire, est de se* vouer à l'éducation de la jeunesse, de se rendre utile *à la religion et à l'État.* »

Vous entendez bien, citoyennes de Roubaix ? Vous, vous n'êtes bonnes à rien, vous êtes aptes, tout au plus, à peupler les usines et à remplir les coffres des capitalistes. Le dévouement n'existe pas chez les Roubaisiennes ; inutile de vouloir prodiguer vos soins aux enfants ; *inutile de prétendre savoir* les élever, les instruire. Seules, sont capables de *tout cela, celles qui font profession* de n'avoir pas de famille : seules sont capables d'aimer, celles qui ne connurent aucun amour : ni l'amour familial, ni l'amour maternel.

M. Motte vous le disait en 1902 ; M. Motte vous le répète encore à chaque occasion.

C'est comme pour *l'instruction à donner* aux enfants de la classe ouvrière. Les cornettes sont là, prenez-les, car, comme les fameux chocolats, ce sont certainement les meilleures. M. Motte l'affirme en différentes circonstances.

Voilà, sans doute, pourquoi, le 1er août 1902, la majorité mottiste émettait un avis favorable à la demande d'autorisation présentée par la congrégation des filles de la Sagesse. Cette congrégation possédait seulement quatre établissements d'enseignement à Roubaix !

Voilà sans doute, pourquoi, dans la même séance, la majorité du conseil votait une adresse au ministre, adresse constituant un véritable refus d'ouvrir des écoles laïques pour remplacer des écoles congréganistes dont elle allait, même, jusqu'à solliciter le maintien.

Voilà, sans doute, pourquoi toute la camarilla réactionnaire du conseil refusait sur un geste de M. Lebouq de voter un vœu de la minorité conçu en ces termes :

« Le conseil municipal déclare continuer à accorder, toujours, toutes ses sympathies et ses encouragements au corps enseignant des écoles laïques.

« Il prendra, comme sous l'administration précédente, toutes les mesures pour développer dans les établissements scolaires l'enseignement et l'esprit laïques. »

C'est que l'école religieuse est l'humble servante du capital et des capitalistes. Elle prêche la soumission et prépare, par une trituration habile des cerveaux, les enfants des ouvriers à accepter sans révolte, sans murmure, le pire des esclavages.

En face de l'école laïque, qui enseigne la dignité et base son éducation sur la science et la raison, elle se dresse prêchant la résignation, avec, comme système d'enseignement, la prière et le mensonge.

Comment voulez-vous que les capitalistes à la Motte et à la Roussel ne préfèrent pas *cette école pourvoyeuse de serfs, prêts à tout* accepter sur la terre, parce qu'on leur a promis une félicité sans borne et le repos complet dans un monde qui n'existe pas ?

R. L.

Réunions Socialistes

La première eut lieu chez notre camarade Julien Segard, 284, Grand'Rue, et était organisée par le groupe de l'Entrepont.

Ce fut, on peut le dire, un joli succès. Un grand nombre de citoyens et de citoyennes avaient tenu à assister à *cette réunion* au cours de laquelle devait prendre la parole le citoyen Henri Lefebvre, conseiller municipal.

Notre vaillant ami était mieux désigné que personne pour venir, preuves en main, montrer à l'assemblée que si la municipalité mottiste avait fait quelque chose pour les capitalistes, durant ces quatre dernières années, elle n'avait rien fait pour la classe ouvrière, en dépit des efforts de la minorité socialiste.

C'est ce qu'il a fait en engageant toutes les personnes présentes à faire une propagande incessante pour faire triompher le parti ouvrier contre les gens qui, après avoir préconisé la représentation proportionnelle, n'ont pas voulu accepter ce mode de votation.

La deuxième réunion avait lieu à l'estaminet du « Chien Bleu », rue de Tourcoing.

Devant un public très nombreux, le citoyen Alphonse Debaisieux, candidat aux élections municipales a parlé de la situation politique actuelle à Roubaix et des prochaines élections municipales.

Comme le citoyen Lefebvre, il a flétri l'œuvre anti-démocratique de la municipalité flamidiano-réactionnaire et montré l'œuvre accomplie par nos amis de la minorité.

Après avoir parlé, lui aussi, de la représentation proportionnelle demandée par les cléricaux dans toutes les communes, sauf celle de Roubaix, il a terminé quant appel en faveur des candidats ouvriers contre les candidats capitalistes.

En somme, bonnes réunions pour la classe ouvrière et pour ses candidats.

Les Grèves

LES OUVRIERS JARDINIERS

Le syndicat des ouvriers jardiniers nous communique la lettre suivante adressée au « Journal de Roubaix » :

« En *réponse* à la lettre des patrons jardiniers, parue dans vos colonnes, nous répondons ce qui suit :

Nos patrons disent qu'avec le prix de 0 fr. 40 *centimes l'heure, nous arrivons à la* journée de 4 francs par jour. Nous, nous répondons non.

Car il est bien entendu que comme nous l'avons expliqué, la journée était de 10 heures l'été et 7 heures et demie à 8 heures l'hiver, ce qui, dans ce cas, ne peut nous donner aucune satisfaction.

Tout le monde le comprendra. Actuellement et depuis toujours, nous travaillons à la journée ; ce changement de système de travail ne peut que porter une perturbation très grande pour le *client* et pour l'ouvrier, car je prends la maison X... qui prend toutes les semaines un ouvrier jardinier deux jours.

Par suite de l'augmentation supposée de 0 fr. 50 centimes, elle aura donc un supplément de 1 fr. par semaine à payer, ces conditions étant acceptées par ledit client, tout sera fini. Mais si l'on exige le travail à l'heure, il n'en sera pas de même car l'été en faisant onze heures comme le veulent les patrons, ce sera donc une augmentation de 1 franc par jour, chose que le client aura toute facilité de refuser en disant ceci :

Depuis telle date vous avez toujours entretenu mon jardin en deux jours avec aisance, pour le prix de 5 fr. 50, *maintenant* je vous paye (car il est bien entendu que c'est le client seul qui supportera l'augmentation) 0 fr. 50 en plus et vous demandez encore deux heures de plus pour le faire chose que je ne comprends pas.

C'est pour éviter tout désaccord et tout malentendu que nous préférons le travail *à la journée, comme c'est la coutume,* en prenant comme base 4 francs par jour toute l'année, ou 45 *centimes à l'heure*. Si les patrons exigent le travail à l'heure, à 10 heures maximum l'été et 8 heures *minimum* l'hiver.

Vous voyez par ce qui précède que la difficulté est simple à trancher : ne changeons rien aux coutumes et tout sera vite réglé, tandis que cette question de travail à l'heure ne peut qu'amener par la suite de nouveaux *conflits.*

Voici maintenant les conditions que le syndicat *patronal veut imposer aux ouvriers.*

Article 1. — Le travail ne se fera plus qu'à l'heure.

Art. 2. — Le prix de l'heure du jardinier sera de 0 fr. 40 centimes.

Art. 3. — Le prix de l'aide-jardinier sera payé 0,25, 0,30, 0,35 centimes, selon capacités.

Art. 4. — Pour les apprentis, le travail sera payé de gré à gré selon âge et capacité.

Art. 5. — Tout ouvrier sera libre de partir sans prévenance. Le patron pourra le renvoyer de même.

Art. 6. — Le patron ne garantit pas de minimum de travail.

Art. 7. — En cas de mauvais temps, le *patron se réserve le droit d'arrêter l'ouvrier.*

Art. 8. — Toutes ces clauses et conditions *arrêtées et votées à notre assemblée générale* du 10 mars 1908, seront déposées au Conseil des prud'hommes de *Roubaix-Tourcoing,* par les soins de la Chambre syndicale des patrons.

Art. 9. — Tout ouvrier qui entrera au service d'un patron, sera tenu de prendre connaissance de ces présentes et de les signer.

Art. 10. — Ne font partie de cette catégorie les ouvriers des établissements ne faisant pas la clientèle.

Art. 11. — L'augmentation prévue ci-dessus ne partira que du 1er avril 1908.

LES CHUTES

CHUTE DE TROIS METRES. — C'est encore au palais municipal que s'est produit l'accident. Quand nous serons à cent, disions-nous l'autre jour... nous serons bientôt à cent.

Vendredi, vers 10 heures du matin, Louis Vanmeenen, manœuvre de maçon, employé chez M. Pennel, montait un panier de briques lorsqu'il fit un faux pas et tomba d'une hauteur de trois mètres. Ses camarades de travail s'empressèrent aussitôt autour de lui tandis que l'on courait chercher le docteur Delattre.

Celui-ci constata une forte contusion de la hanche gauche avec une lésion traumatique de la région lombaire et plaie contuse du médius droit.

Après avoir donné ses soins au blessé, il l'a fait reconduire à son domicile.

TOMBE SUR UN SOMMIER. — C'est à peu près à la même heure que se produisait un accident chez Mme veuve Dorchies, boulevard Beaurepaire.

J.-B. Cornille est tombé sur un sommier en fer et s'est contusionné le thorax.

C'est le docteur Delattre qui lui a donné des soins.

PARTI SOCIALISTE

GROUPE L' « EMANCIPATION DU FONTENOY ». — Dimanche 22 mars, à 7 heures, chez le citoyen Louis Dumont, rue Archimède, 140, *concert* au bénéfice de la Propagande.

Au cours de cette soirée, *causerie* par le citoyen Henri Corbeau.

LES VOLS DE TISSUS

Nous avons dit, hier, que MM. Achille Bayart père et fils, demeurant Grande-Rue, avaient porté plainte contre un de leurs employés, Gaston Delvarre, l'homme de confiance de la maison, l'accusant d'avoir volé pour 600 francs de tissus.

Gaston Delvarre avouait une partie des vols, mais niait absolument en avoir enlevé pour la somme indiquée.

Les acheteurs des tissus, Camille Lippens et sa femme Stéphanie, demeurant rue de Beaumont, 141, sont venus remettre les choses en place.

La brocanteuse ayant apporté ses livres de comptabilité, on a constaté que le jeune voleur avait vendu seize fois des coupons de tissus pour des sommes variant entre 30 et 70 francs.

La commerçante avoua même avoir donné 463 francs pour le tout.

— J'étais de bonne foi, ajouta-t-elle. La preuve, c'est que tous les achats sont inscrits sur mes livres. Du reste, le jeune homme m'affirmait que les coupes de tissus appartenaient à lui et à son frère.

Devant ces affirmations de l'acheteuse, toute dénégation devenait inutile ; Gaston Delvarre se décida à passer des aveux complets.

Non seulement il aurait vendu des coupons volés chez ses patrons, mais encore il avait donné des morceaux de tissus à ses parents et à sa maîtresse. Il leur racontait qu'il les avait achetés.

Gaston Delvarre, qui fut déjà employé dans diverses maisons, fut mis à la porte de partout.

NECROLOGIE

Nous apprenons la mort du citoyen Truquin, appariteur à la mairie de Roubaix, décédé à l'âge de 59 ans.

Le citoyen Truquin est resté jusqu'au dernier moment ce qu'il avait toujours été : un bon librepenseur, un fervent républicain.

Nous prions sa famille de croire à la grande part que nous prenons à sa douleur.

Les obsèques, purement civiles, auront lieu dimanche.

On se réunira à la maison mortuaire, Hôtel-de-Ville de Roubaix, 15, rue Saint-Georges.

VOL SUR UNE VOITURE

Jeudi soir, vers sept heures et demie, des malfaiteurs ont volé sur la voiture de M. Charles Tapis, marchand de beurre rue de L...oy, 298, un panier contenant 42 kilogrammes de beurre.

Pour avoir accès dans la voiture, les malfaiteurs *avaient employé la méthode ordinaire,* c'est-à-dire avait ouvert la toile par derrière.

Le préjudice causé est estimé à 120 francs environ.

C'ETAIT UN VOL

Est-ce un vol, nous *demandions-nous* l'autre jour en annonçant que M. Henri Deboutte, demeurant quai de Marseille, avait trouvé une bicyclette près du Pont du Beau-Chêne.

C'était un vol, en effet, et il figurait ce jour là même dans notre chronique Wattrelosienne.

Une plainte en abus de confiance a été déposée, disions-nous, par Emile Dhosche, chauffeur, demeurant à Wattrelos, rue des Lilas, *contre Arsène Deflandre,* demeurant à Tourcoing, rue de la Cloche.

Cet individu était venu lui demander, lundi dernier, sa bicyclette à prêter pour une demi-heure et depuis il ne l'a pas revu Arsène Deflandre est le neveu du *plaignant.*

Si oncle n'a pas retrouvé son neveu, il a du moins reconnu la *bicyclette trouvée* au Pont du Beau-Chêne comme lui appartenant.

BLESSE AU PIED DROIT

Un *rattacheur de la filature Dazin-Motte* fils, boulevard de Fourmies, M Léon Storckman, 38 ans, rue du Fontenoy, *cour Moreau,* 24, a eu la *plante du pied droit perforée* par un éclat de bois.

Cet éclat ne pourra être extrait que dans quelques jours ; il a pénétré profondément dans la chair.

La Baisse de Prix des grillages, ronces, art. de clôture, permet aux Galeries Lilloises d'en vendre tr. bon marché. Demandez tarif.

MAINS MUTILEES

Dans l'après-midi d'hier, un coursier de l'établissement Delebois et Walbaum, 15, rue de la Gare, M. Noel Decramer, 36 ans, 35, rue Duguesclin, sortait une calandre du magasin, lorsqu'il eut la main droite prise par une chaînette de portière. L'annulaire fut fortement contusionné. Le blessé devra se reposer pendant plusieurs semaines.

× ×

Le même jour, une soigneuse de la filature Etienne Motte et Cie, rue d'Alger, Mlle Marie Delreux, 17 ans, rue Dampierre, 37, a eu la phalangette de l'index gauche prise entre les deux pignons du cône de son métier. *L'ouvrière fut dégagée par des amies* et fut sommairement pansée dans une des salles de l'établissement, puis conduite à son domicile où elle reçut les soins d'un docteur qui constata une plaie par écrasement de la phalangette avec fracture compliquée.

Mlle Delreux ne pourra reprendre son travail *avant six semaines.*

RENVERSE PAR UNE VOITURE

Un garçon de magasin de la fabrique Georges Heyndricks et fils, rue de la Vigne, 115, M. Gustave Dhaze, contour de l'hospice à Herseaux (Belgique), se rendant rue Nain, portant un paquet d'échantillons, traversait la place Chevreuil, lorsqu'il fut heurté par un coupé *appartenant à M. François Masurel,* de Tourcoing. Il tomba. Une des roues de la voiture lui passa sur la jambe gauche.

Conduit en voiture à son domicile, M. Dhaze fut soigné par un médecin qui constata des contusions diverses mais sans gravité.

Il est probable que le blessé sera *rétabli dans une quinzaine.*

MM. Ducatez, expéditeur, 28, rue du Chemin *de Fer, et Legrain, horloger, 94 bis,* rue de La Gare, ont été témoins de l'accident.

FANFARE « LA PAIX »

Dimanche 22 courant, à 9 heures, réunion des tambours et clairons pour la répétition, le cours des élèves a lieu comme d'habitude.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

En marchant sur un clou. — Chez M. Paul Vernier, fabricant, 40, rue de La Fosse-aux-Chênes, Mlle Céline Delcœillerie, piqurière, rue de Denain, 64, s'est blessée au pied droit.

15 jours de repos.

Au cours d'une chute. — Chez M. Fourniez Gadenne, laines et déchets, boulevard Gambetta, 145, M Georges Becquart, 19 ans, trieur de déchets, rue d'Iéna, à Lys-lez-Lannoy, s'est fait une entorse au poignet droit.

20 jours de repos.

Par la chute d'un bac. — Chez MM. Etienne Motte et Cie, filateur, rue d'Alger, Mme Céline Hertelet, 38 ans, soigneuse, rue d'Anzin, 5, a eu le pied gauche contusionné.

25 jours de repos.

Au cours d'une chute. — Chez M. Gustave Clarisse, entrepreneur de peinture, rue Dervaux, 6, à Tourcoing, M. Edmond Desvaenes, 43 ans, peintre, rue de Thionville, à Croix, s'est contusionné au genou gauche. Les contusions sont accompagnées d'hydarthrose.

25 jours de repos.

En déclouant des planches. — Chez M. Henri Huyghe, entrepreneur, rue St-Jean, 138, M. Urbain Watteau, scieur, 8, rue Favreuil, s'est donné un coup de marteau sur le genou gauche qui a été contusionné.

15 jours de repos.

Par la chute d'une barre de fer. — Chez MM. J. et A. Dubar, apprêteurs, 30, rue du bois, M. Jean-Baptiste Willot, 36 ans, *apprêteur,* à Leers, a eu le pied droit contusionné.

15 jours de repos.

En tombant. — A la brasserie de l'Union, quai d'Anvers, M. Auguste Colsaet, 38 ans, garçon brasseur, s'est fait diverses contusions.

15 jours de repos.

ARRETE A TOURNAI

Sur mandat de M. Delalé, un nommé Victor Dutilleul, 29 ans, *arrêté à Tournai, a été extradé* hier et écroué à la prison de Lille.

Cet individu est inculpé d'agression sur la personne de M. Maenelle, marchand de légumes, *rue Jean-Bart, à Roubaix,* auquel il avait dérobé une somme de 150 francs.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

CŒCILIA ROUBAISIENNE. — Samedi, salle Facon, *Grande-Rue, à 8 heures 1/2, répétition générale.*

Présence de tous absolument indispensable.

Dernières instructions pour le Cycle fédéral de Lille.

CERCLE MODERNE. — *Section chorale mixte.* — *Ce soir, samedi, à 8 heures 1/2 précises,* mise à l'étude d'un nouveau chœur. Présence obligatoire.

ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO. — Samedi 28 mars, de deux à cinq heures de relevée, il sera procédé dans une des salles de la mairie à une information de commodo et incommodo sur la demande de M. Serrurier fils tendant à obtenir l'autorisation de continuer l'exploitation d'une tuerie d'animaux de basse-cour dans un immeuble situé rue des Champs, 53, à Roubaix.

Les personnes que la présence de cet établissement peut intéresser, sont invitées à se présenter à l'enquête précitée pour y produire leurs observations et réclamations.

Les plans sont déposés à la mairie, au bureau d'hygiène, où les intéressés pourront en prendre connaissance pendant huit jours à partir de la date du présent avis.

ANCIENS ELEVES DE LA RUE DES ARTS. — Une très importante réunion générale aura lieu le dimanche 22 courant, à dix heures précises du matin, à l'école rue des Arts.

Ordre du jour : Rapport du secrétaire. — Rapport du trésorier. — Rapport du président. — Organisation du grand concours de tir à la carabine et au fusil Gras-Jouvet. — Elaboration de nouveaux statuts. — Election du président. — Election de huit membres de la commission. — *Tombola gratuite.*

Tous les sociétaires sont priés d'y assister et d'amener avec eux les anciens élèves de l'école non adhérents encore à l'Association.

LES MAUVAISES DIGESTIONS
ET LEURS CONSÉQUENCES :—
MIGRAINES, MAUX D'ESTOMAC, NERVOSITÉ, ANÉMIE
SONT COMBATTUS PAR LA
TISANE AMÉRICAINE DES SHAKERS.

MOUVEMENT SOCIAL

FEDERATION DU BATIMENT. — *La fédération du bâtiment convoque ses vendeurs* de chansons, ses musiciens, ses chanteurs *et toutes les commissions à se réunir* pour les grandes répétitions de la Mi-Carême, le lundi 23, à 7 heures et demie *et le samedi* 28 mars, à la *même heure,* estaminet du Plat d'Or.

Remise du costume et du masque.

Théâtre, Fêtes et Concerts

SOCIETE DE GYMNASTIQUE « L'ANCIENNE ». — Le bal travesti (colonial) offert annuellement aux membres honoraires et parents des gymnastes, aura lieu aujourd'hui samedi 21 mars à 9 heures très précises, dans la salle Sainte-Cécile, 23, rue St-Georges.

ÉTAT CIVIL

de ROUBAIX du 20 mars 1908

Naissances. — Samuel Brabant, rue de Blanchemaille. — Rachel Janssens, rue de Blanchemaille.

Publications de mariages. — Entre : Jules Perrenond, corroyeur, rue de la Ruche, 18, et Félicie Rose, ménagère, à Croix. — Pierre Cnockaert, lithographe, rue de Tourcoing, 115, et Marie Cautaert, soigneuse, à Croix. — Emile Lagouge, apprêteur, rue de Beaumont, 141, et Alphonsine Havret, servante, à Mouvaux. — Fidèle Rapaille, étiqueteur, rue de Mouvaux, cour Frère, 19, et Suzanne Debrive, ménagère, à Croix. — Alfred Duforest, cordonnier, rue Lacroix, cour Jacquart, 134, et Alixe Baudin, couturière, à Anor. — Jules Codron, tisserand, rue de la Paix, 6, et Anna Baty, soigneuse, rue de la Paix, 76. — Laurent Dendiével, employé de commerce, boulevard de Beaurepaire, 37, et Esther Hennion, couturière, rue de Flandre 114. — Auguste Vaneslander, serrurier, rue Marceau, 51, et Fernande Vandenberghe, étirageuse, même adresse. — Edouard Margry, maréchal-ferrant, à Estaimbourg, et Elisabeth de Nys, bambrocheuse, rue du Tilleul, cour Tonneau, 3. — Jules De Bisschop, journalier, rue de Beaurewaert, 26, et Clémentine Gorlé, bambrocheuse, même adresse. — Léon Casteleyn, journalier, rue Jean-Bart, cour Demarcq, 5, et Léonie Duyck, gazeuse, rue de la Barbe-d'Or, 53. — Emile Desurmont, ourdisseur, à Croix, et Adolphine Segard, épailleuse, rue de la Perche, impasse du Sud, 5. — Léon Migneau, tisserand, rue du Fresnoy, 25 et Adolphine Deroissart, journalière, même adresse. — Gaston Baty, apprêteur, rue du Tilleul, cour Saint-Joseph, 1, et Berthe Ryckewaert, fileuse de lin, même adresse. — Emile Debucquoi, mouleur en fer, à Wattrelos, et Adèle D'haene, visiteuse, rue Meeyrbeer, 19. — Arthur Vankennebrouck, contremaître de tissage, rue de la Lys, 202, et Léa Buse, sans profession, rue des Longues-Haies, 202. — Louis Arselon, maçon, rue des Longues-Haies, cour Baré, 6, et Léonie Leleu, doubleuse, rue du Tilleul, cour Saint-Joseph, 4. — Albert Heyndrickx, magasinier, rue des Fleurs, cour Desrousseaux, 10, et Maria Ladsous, lessiveuse, rue de Mouvaux, cour Sion, 9. — Marceau Matisse, dégraisseur, rue du Moulin, cour Loridan, 4, et Germaine Vanherpe, dévideuse, rue du Moulin, 78. — Henri Froment, peigneur, rue Lannes, cour Leruste, 3, et Marthe Viger, bobineuse, rue des Longues-Haies, cour Debaisieux, 8. — Arthur Tavernier, galochier, rue Archimède, 55, et Alixe Vanteemsche, piqûrière, à *Tourcoing.* — Albert Daems, apprêteur, rue Voltaire, 44, et Marguerite Moreels, bambrocheuse, *même adresse.* — Henri Graven, cocher, rue Rossini, 11, et Zélia Soyez, ménagère, rue Rossini, 26. — Charles Copejans, chauffeur, boulevard de Fourmies, 77, et Hermance Descamps, dévideuse, rue de Denain, 20. — Marcel Dubois, garçon boucher, rue de Ma-Campagne, 53, et Julie Dubois, doubleuse, rue Alfred-de-Musset, 41. — Emile De Raes, apprêteur, rue des Parvenus, 34, et Julienne Régnier, piqûrière, rue Decrême, cour Béhague, 7. — Léon Bohez, emballeur, à Wattrelos, et Maria Delmulle, cannetière, Grande-Rue, cour Lefebvre, 22. — Edmond Dupureur, trieur de laine, Grande-Rue, 185, et Blanche Cools, éplucheuse, même adresse. — Emile De Clercqs, trieur de déchets, rue Jean-Bart, 22, et Pauline Marthe, bobineuse, rue Darbo, 18. — Robert Normand, représentant de commerce, à Aulnay-sous-Bois, et Eugénie Morvillier, sans profession, rue du Moulin, 36. — Polydore De Wettinck, apprêteur, rue des *Fossés,* cour Bernard, 25, et Joséphine Vanhoolandt, soigneuse, rue des Fossés, 110. — Maximilien Bausier, apprêteur, boulevard de Belfort, 86, et Jeanne Hennebelle, doubleuse, même adresse. — Camille Geilé, journalier, rue Archimède, cour Losfled, 10, et Gabrielle Lorthioit, journalière, rue Archimède, 67. — Albert Samyn, tisserand, rue Soutl, cour Crommelinck, 9, et Céline Fontaine, soigneuse, rue de la Balance, 90. — François Dennys, ajusteur, rue de la Chaussée, 3, et Mélanie Duponchel, tisserande, rue des Anges, cour Dupont, 10. — Félicien Perque, plombier, rue des Vélocipèdes, 2, et Marie Debyttere, tisserande, rue de France, 13. — Jean Baillieu, tourneur en fer, rue de Rocroy, 29, et Ismérie Brunois, piqûrière, rue du Tilleul, 249. — Julien Deschamphelere, cordonnier, rue d'Estaing, 29, et Mathilde Van Gulick, ménagère, même adresse. — Emile Vandome, employé de commerce, rue de Sébastopol, 61, et Marie Plomion, sans profession, rue de Sébastopol, 41.

Décès. — Adèle Durot, 76 ans, sans profession, rue de Lannoy, 3 bis. — Joséphine Hubert, 4 ans, rue de l'Ommelet, cité Dumas, cour Dujardin, 8. — Joseph Douchez, 4 ans, rue d'Alger, cour Buysschaert, 2. — Héléna Clément, 2 mois, rue de Toulouse, 29. — Jean Blaton, 16 jours, rue de l'Epeule, 72. — Pierre Truquin, 59 ans, appariteur, rue Saint-Georges, 15.

GAZETTE TOURQUENNOISE

BUREAUX : 1, rue de Roubaix

LA GREVE CHEZ LORIDAN

On nous prie d'insérer la note suivante :

« Une délégation des ouvriers grévistes s'est présentée jeudi matin chez le patron, qui a refusé de la recevoir.

« A l'issue de cette belle réception, les grévistes, réunis en assemblée générale, ont voté l'ordre du jour suivant :

« Les ouvriers de chez Loridan, devant la mauvaise volonté patronale, sont plus que jamais résolus à continuer la lutte à outrance et s'engagent à ne pas se départir de la ligne de conduite qu'ils ont prise depuis le début. La grève dut-elle encore durer six mois, ils ne céderont qu'après satisfaction et continueront à envoyer une délégation tous les jeudis ».

Le secrétaire provisoire :
Arthur PIERPONT.

LA MORT DU SOLDAT DESMETTRE

Les parents du soldat Clotaire Desmettre, mort le 6 mars, à Nemours, ont reçu vendredi une lettre d'un officier du 1er régiment de génie, les renseignant sur les circonstances de la mort de leur fils. Clotaire Desmettre poursuivait un troupeau de moutons sur une colline, lorsqu'il glissa et fit une chute. Relevé, inanimé, par des camarades, il expira peu après.

Clotaire Desmettre était employé au service colombophile. C'était un jeune homme joyeux et loyal dont on avait gardé à Tourcoing un excellent souvenir et qu'ont suivi, là-bas, les unanimes regrets de ses chefs et de ses camarades.

EN ROUTE POUR LILLE

Louis Desmettre, l'auteur des vols de cuivre, commis au préjudice de MM. Fraignac, rue de Lille, et Playoust-Leplat, rue Nationale, a été interrogé à nouveau, vendredi, par M. Moulines, commissaire de police du 2e arrondissement. Il a déclaré qu'il avait menti la veille, en racontant qu'une partie du cuivre qui se trouvait dans son sac lui avait été donnée par un ami. A la suite de cette déclaration, *il a été dirigé sur* Lille.

ARRESTATION

La gendarmerie a arrêté Ad. Bankaert, 22 ans, débardeur à Marcq. Cet individu ayant négligé de solder une amende, a été dirigé sur Lille où il purgera deux jours de prison.

ABSENCE ILLEGALE

Deux soldats de la 4e compagnie du 43e régiment de ligne, en garnison à Lille, Emile Donie, 25 ans, et Alfred Parmentier, même âge, *s'étaient* ces derniers jours, octroyé une permission et s'étaient *rendus à Tourcoing pour y faire la fête,* suivant la formule. Ils ont été cueillis, vendredi, *par la gendarmerie qui les a ramenés à Lille.*

UNE PLAINTE

Un surveillant du peignage Lamon, rue du Sentier, Pierre Meernont, 37 ans, rue St-Pierre, s'est plaint, vendredi, au commissaire du 2e arrondissement, d'avoir été appréhendé et frappé par des grévistes, à la sortie de midi. Cette plainte a été naturellement enregistrée, mais la déclaration du surveillant sera contrôlée.

POUR LES TUBERCULEUX

Le proviseur du lycée a remis au nom *de la Société de bienfaisance du lycée,* à M. Maurice Cordier, vice-président du Bureau *de bienfaisance,* une somme de 100 francs, qui sera affectée aux enfants tuberculeux de la ville.

AU LYCEE

Au *nom du lycée et de son association* d'anciens élèves, le proviseur a versé à Mme Walter, *trésorière de l'Œuvre des Dames* Charitables une somme de cent francs produit de la quête faite au concert du dimanche 15 mars.

PREVOYANTS DE L'AVENIR

Caisse Pupilles

Dans sa dernière *réunion, la commission* a procédé à la formation de son bureau.

Président, Jossoud, retraité ; secrétaire, Desurmont Albert, rue de Chantilly ; trésorier, Bodin, comptable, rue des Coulons ; comptable, Delvorde, rue de Dunkerque ; membre, Fournier, rue de Paris ; commission de contrôle : MM. le docteur Decherf, rue du Dragon ; Leclercq, rue de Belfort.

Cotisations : dix centimes par semaine ; rentiers à 37 ans.

Inscriptions, recettes et renseignements le 1er dimanche de chaque mois, de 10 heures du matin à midi, au siège social, rue Nationale, café Tarel et dans les bureaux des prévoyants de l' « Avenir ». Il n'est pas nécessaire de faire partie de la société « Les Prévoyants » pour être admis dans les pupilles.

La première réunion aura lieu le dimanche 5 avril.

SAVON LUMINOL Blancheur du Linge VICTOR VAISSIER

LEURS RENTES

En nettoyant un cylindre. — Chez Charles Six, filateur, Jean-Baptiste Martens, 26 ans, rattacheur, rue du Cymbale, 1, s'est blessé au poignet gauche.

10 jours de repos.

En heurtant une vitre. — Chez Alphonse Six, filateur, rue du Flacon, Albert Catteau, 51, rue de Strasbourg, s'est blessé à la main droite.

10 jours de repos.

En tombant. — Chez Louis Beuque constructeur, 25, rue du Brun-Pain, E. Lefrançois, 32 ans, outilleur, rue du Brun-Pain, 37, s'est contusionné à la jambe gauche.

8 jours de repos.

Par la chute d'un mandrin. — Au peignage de La Tossée, 157, rue de Roubaix, Marcel Vandecrux, *ouvrier de préparation,* 21 ans, rue de l'Ommelet, cour Ferret, 18, à Roubaix, *a eu le pied droit contusionné.*

12 jours de repos.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE

Audience du vendredi 20 mars

Président : M. Auriol, juge de paix du canton Nord. — Ministère public : M. Niéderst, commissaire de police du 3e arrondissement.

Les Ponts et Chaussées contre M. Debœuf. — Cette affaire avait été appelée il y a quinze jours ; on se souvient que les Ponts et Chaussées poursuivaient M. Debœuf, entrepreneur quai du Fresnoy.

Le tribunal se déclare incompétent.

La vente des bovidés. — Cinq amendes de 2 francs à Pierre Lerouge, cultivateur à Roncq, pour infraction à un arrêté préfectoral concernant la vente des bovidés.

Inhumation tardive. — 1 franc d'amende à Zélie Delmotte, veuve Faveur, rue du Printemps qui, en dépit d'un arrêté municipal en date du 24 octobre 1907, réglementant les inhumations, garda chez elle, du 28 février au 3 mars, le corps de son époux mort.

Le culte des morts est très respectable, mais le préjugé qui consiste à garder chez soi les cadavres de celles ou ceux qui nous furent chers, est hideux. Il touche au sadisme. Osons le dire !

Les voituriers. — Pour allure trop rapide, 1 franc d'amende à Arthur Gruise et à Eugène Wallar ; pour défaut de plaque, même peine est infligée à Segard Basquien et Auguste Grégoire ; pour défaut d'éclairage, 1 franc à Léon Truant, marchand de légumes.

Le bien d'autrui. — 5 francs d'amende à Florian Parmentier, qui brisa une palissade.

Les cyclistes. — Jules Dheur, 17 ans, et Elie Verbruge, trouvant les rues dangereuses, roulent sur les trottoirs. Le tribunal les frappe individuellement d'une amende de un francs et les engage à ne pas récidiver.

Bals sans autorisation. — Donner un bal ne constitue pas un délit. Encore faut-il se munir de l'autorisation réglementaire. C'est ce que ne firent pas Joseph Amand et Victor Pattyn, cabaretiers : 1 franc d'amende.

Fermeture des colombiers. — 1 franc d'amende à Florence Venceloot, de Neuville-en-Ferrain.

Violences. — Léonie Hiéroussens, 17 ans, de Roubaix, et Marthe Vandendrisch, 17 ans aussi, mais de Mouscron, sont des ennemies. Quand elles se rencontrent elles se le prouvent. Récemment, elles se prenaient aux cheveux.

M. Auriol, qui n'a pas tort, trouve ce geste excessif et condamne chacune des jeunes filles à deux journées de travail ; *puis frappe de* la moitié de cette peine André Scarbel et Jules Lejeune.

Fermeture tardive des cabarets. — 2 francs d'amende à Gustave Bovin, à Pierre Dedewarter ; 1 franc à Agapit Pluquet.

Registres de logement. — Pour mauvaise tenue, 1 franc d'amende à Léonard Konkaert et à Marthe Surtrys, de Roncq.

Tapage. — *1 franc d'amende à Maria Vanoutreuge.*

Le tribunal liquide enfin 16 poivrots et remet quelques affaires à quinzaine.

ÉTAT CIVIL

de TOURCOING du 20 mars 1908

Naissances. — Hoornaert Julien, rue de la Ferme, 58. — Delayen Auguste, rue Famelart, 20. — Lamaire Ernestine, rue de l'Epine, 56. — Leignel Joseph, rue de la Latte, 163. — Beuscart Raoul, rue de l'Union, 29.

Décès. — Burette Jeanne, 5 mois, rue Serpentine. — Noppe Amélie, 87 ans, rue de Roncq, 97. — Mort-né, 1.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

DISPARU. — Boucau Jules-François, 15 ans, polisseur à Croix, rue Chevreul, a quitté le domicile paternel, le 6 mars courant, et n'a pas reparu. Signalement : 1 m. 50, cheveux bruns, yeux gris, vêtu veston drap noir pointillé gris, bleu, rouge, pantalon cheviotte noire, casquette cycliste, bottines à lacets.

ETAT-CIVIL du 20 mars 1908. — *Publications de mariages.* — Desurmont Emile, ourdisseur à Croix, et Segard Adolphine, épailleuse à Roubaix. — Dewitte Adolphe, confiseur à Roubaix, et Maria Catry, confectionneuse à Roubaix. — Rapaille Fidèle, étiqueteur à Roubaix, et Suzanne Debrive, ménagère à Croix. — Pierrenaud Jules, corroyeur à Roubaix, et Rose Félicie, ménagère à Croix. — Pierre Cnockaert, lithographe à Roubaix, et Marie Cantaert, soigneuse à Croix. — Boussemart Albert, tisserand à Croix, et Seloisse Madeleine, presseuse à Lille. — Heyndrickx Albert, magasinier à Roubaix, et Maria Ladsous, lessiveuse à Roubaix.

Décès. — Delcambre Emile-Jean-Baptiste, 39 ans, chiffonnier, rue du Créchet, cour Boucaut, 12.

WATTRELOS

REPRESENTATION PROPORTIONNELLE. — Ne connaissant pas le siège des différents partis politiques de la localité, la section Wattrelosienne du parti socialiste s'adresse à eux, par la voie de la presse, pour leur faire connaître qu'elle a décidé de présenter un projet de représentation proportionnelle en vue des prochaines élections municipales.

Ce projet pourrait être discuté par les délégués des diverses organisations politiques dans une prochaine réunion qui aurait lieu à la mairie.

Pour la section Wattrelosienne du Parti socialiste,
Pierre DEPRINCE, secrétaire.

LA FRAUDE. — Emile Dupagny et Jean Mouety, *préposés* à Lamartinoire, se trouvant de service hier vers 7 heures du matin, à la Carrière du Christ, ont arrêté Auguste Dehaye, teinturier, âgé de 28 ans, demeurant à Roubaix, rue du Chemin de Fer, 57. Il portait, pour un inconnu, a-t-il dit, 8 kilog. de café vert estimés 24 francs.

ANCIENS ELEVES DE LA BAILLERIE. — L'Association Amicale des Anciens Elèves de la Baillerie *donnera son 10e concours* annuel de tir à la carabine, les 10, 17, 24 et 28 mai, 200 francs de prix en espèces et objets d'art.

HEM

PARTI SOCIALISTE. — La section d'Hem se réunira en assemblée générale samedi 21 mars, à 7 heures et demie du soir, au siège, chez le citoyen Julien Lallart, estaminet du Franc-Bouleur.

Ordre du jour : Election municipale de 1908. — Choix des candidats. — Communications et questions diverses.

LA FRANCISCAINE

Mères de familles prévoyantes qui désirez des enfants robustes et vigoureux, à l'abri du rachitisme, donnez-leur la FRANCISCAINE, farine très nourrissante et supportée par les estomacs les plus délicats. Prix : 1 fr. 60. Dépôt : Grande Pharmacie de France, 1, rue Faidherbe, Lille. 1579.4

LILLE

RIEN NE SERT DE COURIR

Les agents de la sûreté Monnier et Bécart, hier vers 10 heures du matin passaient Grand'Place, lorsqu'ils aperçurent soudain un individu que la police recherchait.

Les agents se dirigèrent vers lui, quand brusquement, celui-ci, à leur vue, prit ses jambes à son cou et fila vers la place Rihour.

Sans perdre une seconde, les policiers se lancèrent à ses trousses et près de l'hôtel de ville lui mirent la main au collet.

Cet individu, un nommé Félix-Lydéric Marlier, 22 ans, rattacheur, demeurant rue de Juliers, 85, était sous le coup d'un mandat d'amener de M. Delalé, juge d'instruction, pour vol de galoches rue des Chats-Bossus.

Conduit à la maison d'arrêt et fouillé par les gardiens, il fut trouvé porteur d'un couteau à cran d'arrêt et d'une matraque « casse-tête ».

Au Parquet

COMMERCE ILLICITE. — Nous avons, en son temps, relaté l'arrestation d'une dame veuve Sterck et de son fils, établis négociants en bonneterie à Fives, rue Paul Bert, inculpés d'escroqueries et de banqueroute.

Ce fut sur les plaintes de MM. Vanhoucke et Pauvée, de Roubaix ; de la Société de tricotage de Tourcoing, à Roubaix ; Desrousseaux, etc., que M. Delalé, juge d'instruction ordonna l'arrestation de la mère et du fils.

Tous deux sont renvoyés par le magistrat devant le tribunal correctionnel, audience du 28 mars.

ESCROQUERIE AU « TIMBRE-PRIME ». — Sous ce titre, nous avons dans un précédent numéro raconté dans quelles circonstances une dame Delporte, habitant Roubaix, s'était fait délivrer par la Société des « Timbres-Primes » une pendule sur remise de deux carnets de timbres.

M. Codron, juge d'instruction, vient de clore son enquête par un non-lieu en faveur de cette femme et de son fils, le gérant, M. Duez, ayant retiré sa plainte.